Informer nos publics

Read the english version

L'Agence est fortement mobilisée pour poursuivre son engagement en matière d'information de ses publics. Elle développe une approche plus pédagogique dans ses communications, poursuit une stratégie d'information de plus en plus proactive à travers notamment ses relations avec les médias et ses parties prenantes, et accentue sa présence sur les réseaux sociaux.

À partir de ses différents travaux (évaluations, décisions, études, actions en faveur de la sécurité des patients ...), l'ANSM produit une information de référence sur la sécurité des produits de santé à l'intention de ses publics : patients et grand public, professionnels de santé, communauté scientifique et professionnels de l'industrie. L'ensemble de ces informations vise à partager les connaissances et à accompagner la mise en application de nombreuses décisions prises par l'Agence.

L'expertise des patients et des professionnels de terrain est régulièrement sollicitée afin d'améliorer la compréhension de l'information produite par l'Agence et d'en renforcer l'efficacité.

Brochures, affiches, infographies, vidéos... l'ANSM développe des outils adaptés à chacun de ses publics.

L'information de l'ANSM est mise à disposition via différents canaux :

- site Internet
- veille personnalisée, pour être informé en temps réel des décisions et communiqués de l'Agence
- newsletter hebdomadaire, pour être informé des dernières actualités de l'Agence
- réseaux sociaux : compte Twitter, chaîne YouTube et page LinkedIn
- participation aux congrès médicaux
- interventions médias

Processus d'alerte des professionnels de santé

En cas d'alerte majeure ou d'urgence, l'Agence a la capacité d'informer directement par mail les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers...), afin de transmettre l'information de sécurité et la conduite à tenir pour les professionnels concernés et/ou leurs patients.

L'ANSM a par ailleurs recours à un outil développé par l'Ordre national des pharmaciens, capable d'afficher simultanément un même message sur l'ensemble des systèmes informatiques des officines. Cet outil appelé le "DP Alerte" permet d'informer en temps réel les pharmaciens des mesures de sécurité et informations destinées à protéger les patients (retraits de lots, rupture d'approvisionnement de médicaments indispensables...), afin qu'ils puissent agir sans délai.